

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Porta 79-06 Zinc-Spray-gris**

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 79-06

Page 1 de 14

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Porta 79-06 Zinc-Spray-gris

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Aérosol

**Utilisations déconseillées**

aucune/aucun

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société:	METAFLUX INTERNATIONAL AG	
Rue:	Industriestrasse 11	
Lieu:	CH-4313 Möhlin	
Téléphone:	+41-61 851 08 00	Téléfax: +41-61 851 08 08
e-mail:	info@metaflux.com	
Internet:	<a href="http://www.metaflux.com/web/">http://www.metaflux.com/web/</a>	
Service responsable:	Dr. Timo Gans-Eichler	e-mail: info@tge-consult.de
	Chemieberatung	Tel.: +49 (0)251/924520-60
	Raesfeldstr. 22	<a href="http://www.tge-consult.de">www.tge-consult.de</a>
	D-48149 Münster	

**Fournisseur**

Société:	Soditec sàrl	
Rue:	24 rue J.-M. Jacquard	
Lieu:	F-67400 Illkirch Graff	
Téléphone:	+33 (0) 3 88.55.29.40	Téléfax: +33 (0) 3 88.67.85.40

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Centre Suisse d'Information Toxicologique (CSIT) CH-8032 Zurich Téléphone d'urgence nationale (24 h): 145 (Suisse : +41 44 251 51 51)

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Indications de danger: F+ - Extrêmement inflammable, N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R:

Extrêmement inflammable.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Classification SGH**

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Porta 79-06 Zinc-Spray-gris**

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 79-06

Page 2 de 14

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

butane-1-ol; n-butanol

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:

GHS02-GHS07-GHS09

**Mentions de danger**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des surfaces chaudes/des étincelles/des flammes nues/de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans des sites de recyclage habilités par les autorités locales et nationales..

**2.3. Autres dangers**

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Porta 79-06 Zinc-Spray-gris

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 79-06

Page 3 de 14

## Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
204-065-8	oxyde de diméthyle, éther méthylique	65 - < 70 %
115-10-6	F+ - Extrêmement inflammable R12	
603-019-00-8	Flam. Gas 1; H220	
231-175-3	zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)	10 - < 15 %
7440-66-6	N - Dangereux pour l'environnement R50-53	
030-001-01-9	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410	
265-151-9	Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	5 - < 10 %
64742-49-0	F - Facilement inflammable, Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R11-38-51-53-65-67	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411	
01-2119484659-18		
200-751-6	butane-1-ol; n-butanol	1 - < 5 %
71-36-3	Xn - Nocif, Xi - Irritant R10-22-37/38-41-67	
603-004-00-6	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H226 H302 H335 H315 H318 H336	
215-535-7	xylène	1 - < 5 %
1330-20-7	Xn - Nocif, Xi - Irritant R10-20/21-38	
601-022-00-9	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H226 H312 H332 H315	
919-446-0	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	1 - < 5 %
	Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement R10-51-53-65-66-67	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H336 H304 H411	
200-662-2	acétone; propane-2-one; propanone	1 - < 5 %
67-64-1	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-36-66-67	
606-001-00-8	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336	
01-2119471330-49		

Textes des phrases R et H voir la section 16.

## Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances SVHC répertoriées.

## SECTION 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

## Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

## Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Porta 79-06 Zinc-Spray-gris**

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 79-06

Page 4 de 14

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement : Eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Ne pas provoquer de vomissement. Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre d'extinction.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau de forte puissance.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Danger d'explosion. Éliminer immédiatement les fuites. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination. Ventiler la zone concernée.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Porta 79-06 Zinc-Spray-gris

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 79-06

Page 5 de 14

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec : substances radioactives. matières infectieuses. Peroxydes organiques Solides comburants (oxydants) Liquides oxydants Solides auto-inflammables. Substances inflammatoires. Matières ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Température de stockage conseillée : 10-30°C Ne pas conserver à des températures supérieures à : 50°C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
64742-49-0	Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas		600		VME (8 h)	AGS2.9
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
71-36-3	Alcool n-butylique	50	150		VLE (15 min)	
115-10-6	Oxyde de diméthyle	1000	1920		VME (8 h)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

**Valeurs limites biologiques**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste
1330-20-7	Xylènes (techniques)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Porta 79-06 Zinc-Spray-gris**

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 79-06

Page 6 de 14

**Contrôles techniques appropriés**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Portez des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection)

**Protection des mains**

Protection des mains: non indispensable.

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau :

gants à manchette en caoutchouc. DIN EN 374

Matériau approprié:

(période de latence:  $\geq 4$ h):

Caoutchouc butyle. (0,5mm)

Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

**Protection de la peau**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**Protection respiratoire**

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de :

dépassement de la valeur limite

ventilation insuffisante.

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141). Type A/P3

Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	gris
Odeur:	caractéristique

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur:	N/A
------------	-----

**Modification d'état**

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	N/A
--	-----

Point d'éclair:	non déterminé
-----------------	---------------

**Dangers d'explosion**

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
----------------------------------	---------------

Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
----------------------------------	---------------

Température d'inflammation:	non déterminé
-----------------------------	---------------

**Propriétés comburantes**

aucune/aucun

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Porta 79-06 Zinc-Spray-gris**

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 79-06

Page 7 de 14

Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	non déterminé
Hydrosolubilité:	non miscible
Viscosité dynamique:	N/A

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable si le produit est stocké et manipulé selon les conditions recommandées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

**10.4. Conditions à éviter**

Conserver à l'écart de la chaleur. Risque d'inflammation.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone.**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Porta 79-06 Zinc-Spray-gris**

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 79-06

Page 8 de 14

**Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
115-10-6	oxyde de diméthyle, éther méthylique				
	par inhalation (4 h) gaz	CL50	164000 ppm	Rat.	ECHA Dossier
64742-49-0	Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas				
	par voie orale	DL50	>2000 mg/kg	Rat.	MSDS extern.
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Rat.	MSDS extern.
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol				
	par voie orale	DL50	>2000 mg/kg	Rat.	ECHA Dossier
	dermique	DL50	3400 mg/kg	Lapin.	CHEMID
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	24,6 mg/l	Rat.	
1330-20-7	xylène				
	par voie orale	DL50	3523 mg/kg	Rat.	MSDS extern
	dermique	DL50	12126 mg/kg	Lapin.	MSDS extern
	par inhalation vapeur	CL50	(27,124) mg/l	Rat.	MSDS extern
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)				
	par voie orale	DL50	>15000 mg/kg	Rat.	Echa dossier
	dermique	DL50	3400 mg/kg	Rat.	Echa dossier
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	13,1 mg/l	Rat.	Echa dossier
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone				
	par voie orale	DL50	5800 mg/kg	Rat.	RTECS
	dermique	DL50	20000 mg/kg	Lapin.	IUCLID
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat.	MSDS extern

**Irritation et corrosivité**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Effet irritant sur l'oeil: non irritant.

Effet irritant sur la peau : non irritant.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. non sensibilisant. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

acétone; propane-2-one; propanone:

Toxicité orale subchronique (90d): NOAEL = 900mg/m3 (Rat.)

xylène:

Toxicité orale subchronique (Rat.) LOAEL = 150mg/kg

oxyde de diméthyle, éther méthylique:

Toxicité chronique par inhalation: NOAEL = 47106mg/m3 (Rat.)

OECD Guideline 452

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Porta 79-06 Zinc-Spray-gris

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 79-06

Page 9 de 14

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

xylène:

Toxique pour le développement / effets tératogènes : NOAEL &gt;= 500ppm (OECD Guideline 414)

oxyde de diméthyle, éther méthylique:

Toxique pour le développement / effets tératogènes: NOAEL = 5000ppm

Aucune indication expérimentale relative à la mutagénité in vivo disponible.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune information disponible.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
115-10-6	oxyde de diméthyle, éther méthylique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>4100 mg/l	96 h	Poecilia reticulata	ECHA Dossier
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	>4400 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier
64742-49-0	Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	<10 mg/l	96 h		MSDS extern.
	Aiguë toxicité pour les algues	CE50r	<100 mg/l			MSDS extern.
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1376 mg/l	96 h	Pimephales promelas	ECHA Dossier
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	1328 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier
1330-20-7	xylène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	2,6 mg/l	96 h		MSDS extern
	Aiguë toxicité pour les algues	CE50r	2,2 mg/l	72 h		
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	1 mg/l	48 h	Daphnia magna	MSDS extern
	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	10-30 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Echa dossier
	Aiguë toxicité pour les algues	CE50r	4,1 mg/l	72 h		Echa dossier
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	10-22 mg/l	48 h	Daphnia magna	Echa dossier
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	5540 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	MSDS extern
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	12600 mg/l	48 h	Daphnia magna	MSDS extern

**12.2. Persistance et dégradabilité**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Porta 79-06 Zinc-Spray-gris

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 79-06

Page 10 de 14

xylène:

ASTM D1252-67 = 81% (5d) COD/ThOD

oxyde de diméthyle, éther méthylique:

OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E = 5% (28d)

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
115-10-6	oxyde de diméthyle, éther méthylique			
	OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E	5%	28	ECHA Dossier
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol			
	OECD Guideline 301 D	>	70	ECHA dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
1330-20-7	xylène			
	ASTM D1252-67	81%	5	
	COD/ThOD			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

xylène

BCF 4,9 -25,9

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
115-10-6	oxyde de diméthyle, éther méthylique	0,07
64742-49-0	Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	>3
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol	0,88
1330-20-7	xylène	3,82
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	-0,24

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
1330-20-7	xylène	4,9-25,9		

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination de déchet-Résidus**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Porta 79-06 Zinc-Spray-gris

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 79-06

Page 11 de 14

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**


150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
Classé comme déchet dangereux.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU:** UN1950  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** AÉROSOLS  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2  
Étiquettes: 2.1




Code de classement: 5F  
Dispositions spéciales: 190 327 344 625  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Catégorie de transport: 2  
Code de restriction concernant les tunnels: D

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Quantité exceptés: E0

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN1950  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** AÉROSOLS  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2  
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F  
Dispositions spéciales: 190 327 344 625  
Quantité limitée (LQ): LQ 2

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Porta 79-06 Zinc-Spray-gris**

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 79-06

Page 12 de 14

**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Quantité exceptés: E0

**Transport maritime (IMDG)**


<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN1950
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	AEROSOLS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	2, see SP63

Marine polluant:	YES
Dispositions spéciales:	63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantité limitée (LQ):	See SP277
EmS:	F-D, S-U

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Quantité exceptés: E0

**Transport aérien (ICAO)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN1950
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	AEROSOLS, inflammable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2.1
Étiquettes:	2.1
	
Dispositions spéciales:	A145 A167 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Quantité exceptés: E0

Passenger-LQ: Y203

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir la section 6-8

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Porta 79-06 Zinc-Spray-gris**

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 79-06

Page 13 de 14

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

non applicable

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): 84,07 % / 269,86g/canette - Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)

**Information supplémentaire**

La préparation est classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**SECTION 16: Autres informations****Modifications**

Rev. 1,0 Première publication 10.10.2013

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the

International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations

Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

NOAEL: No observed adverse effect level

**Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3**

- |       |   |
|-------|---|
| 10    | Inflammable.                                      |
| 11    | Facilement inflammable.                           |
| 12    | Extrêmement inflammable.                          |
| 20/21 | Nocif par inhalation et par contact avec la peau. |
| 22    | Nocif en cas d'ingestion.                         |
| 36    | Irritant pour les yeux.                           |
| 37/38 | Irritant pour les voies respiratoires et la peau. |
| 38    | Irritant pour la peau.                            |
| 41    | Risque de lésions oculaires graves.               |
| 50    | Très toxique pour les organismes aquatiques.      |

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Porta 79-06 Zinc-Spray-gris**

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 79-06

Page 14 de 14

51	Toxique pour les organismes aquatiques.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3**

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*